

Prise de position: Louise Morel, Députée de la 6ème circonscription du Bas-Rhin

Résolution du Conseil Rhénan du 14 juin 2024 : Le soutien aux jeunes à l'interface entre la fin de la scolarité et l'intégration sur le marché du travail

Madame la Députée Louise Morel a bien pris connaissance de la résolution du 14 juin 2024 et remercie vivement le Conseil Rhénan.

Elle fait référence au rapport sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes, dont elle est co-rapporteuse. Elle joint le document à sa prise de position, consultable sous le lien suivant : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cec/l16b2434_rapport-information#

Ce rapport propose plusieurs analyses et recommandations concrètes sur les leviers à activer pour mieux accompagner les jeunes dans leur transition vers l'emploi. Il rappelle notamment que, parmi les déterminants de la mobilité sociale, le niveau de diplôme reste l'un des facteurs les plus influents, comme souligné par le rapport de France Stratégie. Cependant, la mixité sociale et scolaire tend à diminuer, ce qui constitue un défi à relever.

Le rapport traite également des obstacles à la mobilité sociale descendante, des politiques de la "deuxième chance", et de l'accompagnement des jeunes en grande difficulté, en s'appuyant sur les dispositions de l'article L. 51151-3 du Code du travail, qui garantit un accompagnement vers l'emploi pour les jeunes de 16 à 25 ans en difficulté.

Au niveau national, Madame la Députée est pleinement mobilisée sur ces questions et reste disponible pour échanger et travailler ensemble les initiatives portant sur l'insertion professionnelle des jeunes.